

INCENDIE ET ORGANISATION DES SECOURS

Point réglementaire

Article R4227-37

Dans les établissements mentionnés à l'article R. 4227-34, une consigne de sécurité incendie est établie et affichée de manière très apparente

Article R4227-38

- La consigne de sécurité incendie indique :

- 1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;
- 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;
- 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;
- 4° Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la présence de handicapés ;
- 5° Les moyens d'alerte ;
- 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;
- 7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;
- 8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Objectif

Connaître les grands principes de l'incendie et de la sécurité incendie.

Réaliser le cas échéant les consignes générales et particulières.

Etre en mesure de participer à la mise en œuvre d'un plan de prévention et de protection contre l'incendie dans votre structure. Réaliser un exercice d'évacuation.

Participants

Encadrement, Responsable Qualité, Responsable Sécurité, Responsable RH, Chef d'équipe, ...

Programme

Le feu et l'incendie

- Causes et effets de l'incendie / Ecllosion et développement : le triangle du feu.

La réglementation de la sécurité incendie

- Les textes législatifs. / Les codes et les normes : code du travail, code de la sécurité sociale, code de l'environnement ICPE, code de la construction, DTU. / Les règles de l'assurance / Les acteurs internes et externes de la sécurité incendie / L'inspecteur du travail, les CRAM / La commission de sécurité / Les secours et leur organisation en France / Les DRIRE / Le CHSCT / L'assureur.

Les locaux et l'incendie

- Les matériaux et les éléments de construction, leur comportement au feu / Conception et aménagement des bâtiments / Equipement des locaux : désenfumage, issues de secours...

OPTION : Les consignes générales et particulières

- *Elaboration en groupe des consignes d'évacuation (la rédaction et mise en page définitive ne sont pas prises en compte lors de la formation)*

La détection du feu

- Les systèmes de sécurité incendie (SSI) / Principes de fonctionnement et de conception / Les matériels et les technologies / Les certifications.

La lutte contre le feu

- Les agents extincteurs / Les installations fixes d'extinction automatique / Les moyens manuels et les moyens mobiles de lutte contre le feu.

L'organisation contre le feu

- Le compartimentage, le désenfumage / L'alarme et l'alerte des secours / L'évacuation (responsable d'évacuation, guides, serre-files, responsable du comptage, point de rassemblement) / Equipiers de première et seconde intervention.

Mise en situation / Exercice d'évacuation

Modalités

Durée du stage : 3 jours si élaboration des consignes d'évacuation. 2 jours si non.

Prix : nous consulter

Nombre de participants : 10 participants maximum

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion équipée)